

Région militaire de l'Est—quartier général à Halifax (N.-É.)

Circonscription du Nouveau-Brunswick, quartier général à Fredericton (N.-B.)

Circonscription de Terre-Neuve, quartier général à Saint-Jean (Terre-Neuve)

Région du réseau routier du Nord-Ouest—quartier général à Whitehorse (Yukon)

Personnel de liaison de l'Armée canadienne—Washington (D.C., É.-U.)

Personnel de liaison de l'Armée canadienne—Londres (Angleterre)

Le quartier général de l'Armée est responsable du programme d'administration et de formation de l'Active et de la Réserve de l'Armée canadienne. Il administre les corps-écoles et les autres établissements de formation. Par l'intermédiaire du quartier général des régions, il voit aux questions intéressant les relations avec le public, les services de cadets, les renseignements militaires, les services de l'aumônerie militaire, la prévôté et les autres services analogues.

Les cinq principales régions ont l'entière responsabilité militaire, sous la dépendance du quartier général de l'Armée, de toutes les questions concernant leur territoire ainsi que du commandement et de l'administration des troupes du territoire.

Organisation.—Il n'existe qu'une seule armée canadienne, et elle comprend toutes les forces de terre du Canada. Le service est volontaire. L'organisation de l'Armée comprend les six catégories suivantes:

L'Active.—L'Active est en disponibilité pour service général et comprend une armée en campagne, des unités de défense côtière et antiaérienne, un quartier général et des états-majors de région et de circonscription; un personnel d'instruction, de liaison, d'administration, de recherches et de perfectionnement, des unités et des établissements, des officiers, sous-officiers et soldats régulièrement employés mais n'appartenant à aucun effectif régimentaire.

Pour s'enrôler dans l'Active, les candidats qui ont été en service actif dans l'Armée durant la guerre de 1939-1945 doivent répondre aux conditions d'aptitude physique, avoir terminé le VIII^e cours ou l'équivalent et être âgés de 18 à 40 ans. On préfère les jeunes gens. Les autres aspirants peuvent s'enrôler s'ils répondent aux conditions d'aptitude physique, ont terminé le X^e cours ou l'équivalent et sont âgés de 18 à 25 ans. Ceux qui ont certains métiers particuliers sont acceptés jusqu'à l'âge de 35 ans.

Les officiers de l'Armée canadienne viennent de trois sources principales: 1^o le Corps-école d'officiers canadiens; 2^o les gradués des Collèges des services canadiens: le Collège *Royal-Roads* d'Esquimalt (C.-B.) et le Collège militaire royal de Kingston (Ont.); 3^o les soldats promus.

Le contingent spécial de l'Armée canadienne.—Ce contingent a été constitué, au sein de l'Active, pour remplir les engagements du Canada à titre de membre des Nations Unies. Il se compose d'une formation autonome de toutes les armes et de tous les services ainsi que des renforts nécessaires. Le contingent spécial a été formé en août 1950 par le recrutement d'effectifs au sein de la population civile et parmi le personnel de l'Active.

La Réserve.—La Réserve constitue la base d'organisation d'une armée de campagne en cas d'urgence. L'effectif, en service discontinu, est astreint à l'instruction militaire annuelle.

Réserve supplémentaire.—La Réserve supplémentaire comprend des cadres d'unités et d'hommes requis en cas de mobilisation pour compléter l'organisation de l'Armée. Ces effectifs ne sont pas astreints à l'instruction militaire annuelle, mais n'en sont pas écartés.